

LE MESNIL-THOMAS

Communauté de Communes des Forêts du Perche

Bulletin Municipal

Juin 2023

Voici l'édition du journal de la commune qui nous permet de vous informer sur les différents travaux réalisés :

- ✚ Concernant le remplacement des canalisations d'eau potable aux différents endroits de la commune, les entreprises sont dans les temps et devraient terminer durant cet été (fin août si tout va bien). Nous vous remercions de votre compréhension pour la gêne occasionnée.
- ✚ Les travaux du gîte et de la salle communale avancent aussi, avec une fin programmée pour octobre – novembre.

Un point aussi concernant l'entretien des haies privées : nous rappelons à chacun que vous devez entretenir et tailler vos haies, sachant que toute gêne occasionnée sur la voie publique provoquant un accident ou pas est de votre ressort et donc de votre responsabilité...

Les jeux inter-villages se sont déroulés sur la commune le samedi 13 mai dernier. Ils ont été organisés par l'Amicale du Mesnil-Thomas en collaboration avec le Conseil Municipal et ont été un grand succès. Toutes les

personnes ont passées un agréable après-midi et le soir environ 160 personnes sont restées aux grillades.

L'amicale organisera :

- un tournoi de pétanque le samedi 17 juin 2023 sur le parking de l'école.
- un vide grenier aura lieu le dimanche 4 juin 2023 également sur le parking de l'école, organisé par les parents d'élèves.
- Le dimanche 18 juin 2023 à 11h une messe sera célébrée en l'Eglise de Le Mesnil-Thomas. L'Eglise étant peu ouverte durant l'année, les personnes volontaires pour nous aider à la nettoyer seront les bienvenues, le vendredi 16 juin 2023 à 14h.

Voici les quelques informations communaleset l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaite à tous de passer un agréable été.



Fermeture Mairie pour Congés d'été :

La mairie sera fermée pour les congés d'été du lundi 7 août au 26 août 2023

Procès-Verbal du mardi 20 décembre 2022

Demande de subventions pour réfection des bornes incendie :

Dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable de la commune de Le Mesnil-Thomas, il est prévu de modifier et remplacer certaines bornes à incendie. C'est travaux peuvent être subventionnés par la région et le département.

La Société Bernasconi a fourni à la commune un devis pour le remplacement, et le déplacement de 4 bornes à incendie, soit un devis d'un montant H.T. de 10.920,00 €

Ainsi, il en a été convenu ce qui suit :

Les membres présents :

- Valident la réalisation de ces travaux, conformément au plan de financement suivant:

Désignations	Montant HT
Conseil Départemental, FDI..... (30 %)	3.276,00 €
DETR (20 %)	2.184,00 €
Autofinancement	5.460,00 €
TOTAL du projet HT (100 %)	10.920,00 €

- Et décident de solliciter le soutien financier au titre du FDI, et de la D.E.TR.
Ce plan de financement est proposé au vote et adopté.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

🚧 Monsieur Le Maire informe les membres présents que les travaux de remplacement des canalisations d'eau potable de la commune débuteront début janvier 2023 pendant au moins 7 mois. Les réunions de chantier auront lieu tous les lundis.

Procès-Verbal du mercredi 18 janvier 2023

Monsieur Laurent BOURGEOIS, Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Décision Modificative
- Cession d'une parcelle d'un are dix-huit à la commune

Le conseil, à l'unanimité des membres autorise Monsieur BOURGEOIS à ajouter à l'ordre du jour les points susmentionnés.

Décision modificative :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, a pris la décision modificative suivante, concernant le budget primitif 2022 :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 014 _ Compte 739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales + 600,00 €
- Chapitre 011 – Compte 60632 : Fournitures de petits équipements :
- 600,00 €

Adopté à l'unanimité

Cession de la parcelle ZD 108 à la commune :

Suite aux bornages des parcelles de M. LOYER au lieudit Les Huberdières, une parcelle d'un are dix-huit (parcelle ZD 108) longeant le chemin communal est restée sa propriété. M. LOYER propose de la céder pour l'euro symbolique à la commune.

L'acte devant être régularisé chez Maître RONZIER, l'ensemble du conseil municipal valide cette décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Etude et choix des propositions de prêts pour les travaux de la Maison de M. BEAUSSANT :

Afin de financer la deuxième tranche des travaux de la salle communale et du gîte, Monsieur BOURGEOIS présente les demandes de financements faites auprès des différents établissements susceptibles d'accorder un prêt à la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, des termes du projet de contrat et des pièces annexées :

• DECIDE d'autoriser Monsieur Laurent BOURGEOIS, Maire, à signer un contrat de prêt avec Crédit Mutuel du Centre selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

Montant du contrat de prêt : 220.000 EUR (Deux cent vingt mille euros)

Date de déblocage des fonds : au plus tard dans les trois mois qui suivent l'émission du contrat

Durée : 25 ans

Mode d'amortissement : échéance constante

Périodicité : annuelle

Taux Fixe : 3,35 %

Commission de mise en place : 220,00 euros

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Laurent BOURGEOIS, Maire, est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Adopté à l'unanimité

Ouverture d'un prêt court terme- Autorisation de signature :

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie la commune peut contracter un prêt court terme.

Différents organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens.

Après étude des offres reçues, la proposition du Crédit Mutuel du Centre apparaît être la plus intéressante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide :

➤ **DE DEMANDER** au Crédit Mutuel du Centre une ligne de trésorerie ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant : 180 000 euros
- Taux fixe : 2.70 %
- Durée : 24 mois
- Périodicité : trimestriel (paiement des intérêts)
- Remboursement du capital à terme échu, possibilité de remboursements partiels sans indemnités
- Commission de mise en place : 180 euros

➤ **DE PRENDRE** l'engagement pendant toute la durée des prêts, de créer et de mettre en recouvrement les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances ;

➤ **DE CONFERER** toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du prêt à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

✚ Monsieur Le Maire fait lecture aux membres présents des différents courriers de remerciements pour les colis des aînés et les vœux des habitants adressés au Conseil Municipal.

✚ La cérémonie des vœux a eu lieu dimanche 15 janvier, Monsieur Bourgeois précise qu'une quarantaine de personnes était présente.

✚ Une réunion a eu lieu le 17 janvier avec les différentes communes participantes, afin d'organiser la fête « inter-villages » qui aura lieu cette année à Mesnil-Thomas le samedi 13 mai 2023.

Une prochaine réunion pour finaliser l'organisation aura lieu le 17 avril 2023 à la Mairie de Mesnil-Thomas.